

DYNAMIQUE DANS L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES VIVANT EN SQUATS ET BIDONVILLES

Entrée et maintien dans le logement et l'hébergement des personnes vivant en squats et bidonvilles accompagnées par AREA entre 2016 et 2023

Depuis 2016, AREA propose un accompagnement social global aux personnes vivant en bidonvilles à Montpellier. La question de l'accompagnement vers le logement fait partie de ce projet.

AREA accompagne exclusivement vers les dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement adapté du [SIAO](#). En effet, dans la quasi-totalité des situations, les travailleurs.euses sociales identifient un besoin d'accompagnement social pour permettre une sortie pérenne du bidonville et poursuivre le parcours d'insertion. Ici l'hébergement d'urgence ou l'intercalaire n'est pas comptabilisé en AHI.

Les ménages dont il est question ici sont les ménages accompagnés par AREA qui ont accédé aux dispositifs AHI depuis 2016, soit **68 ménages, 214 personnes**. Ces ménages ont tous été rencontrés sur des squats et des

bidonvilles. Au moment de l'entrée dans le dispositif 84 % des ménages comptaient au moins un adulte en emploi, y compris pour ceux entrés en CHRS¹.

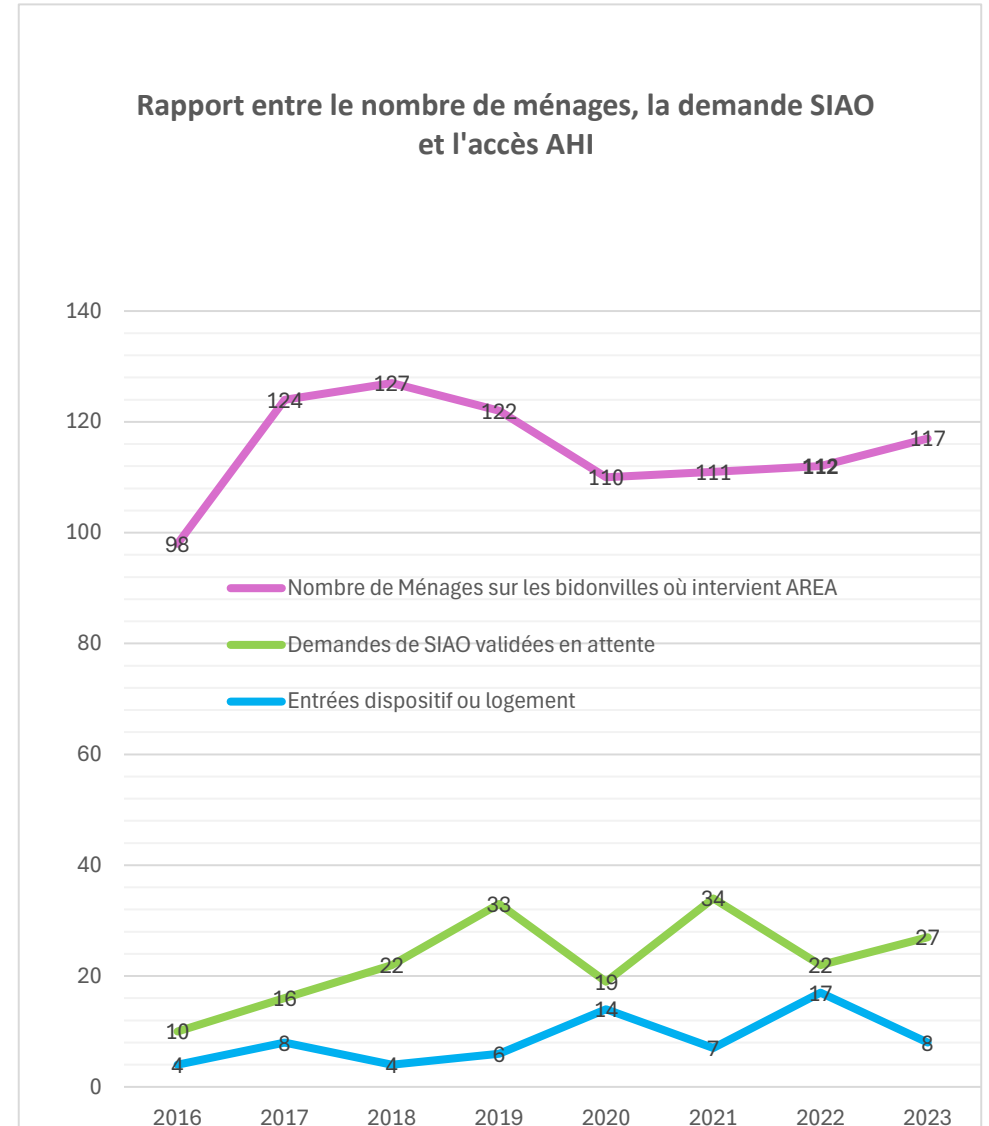
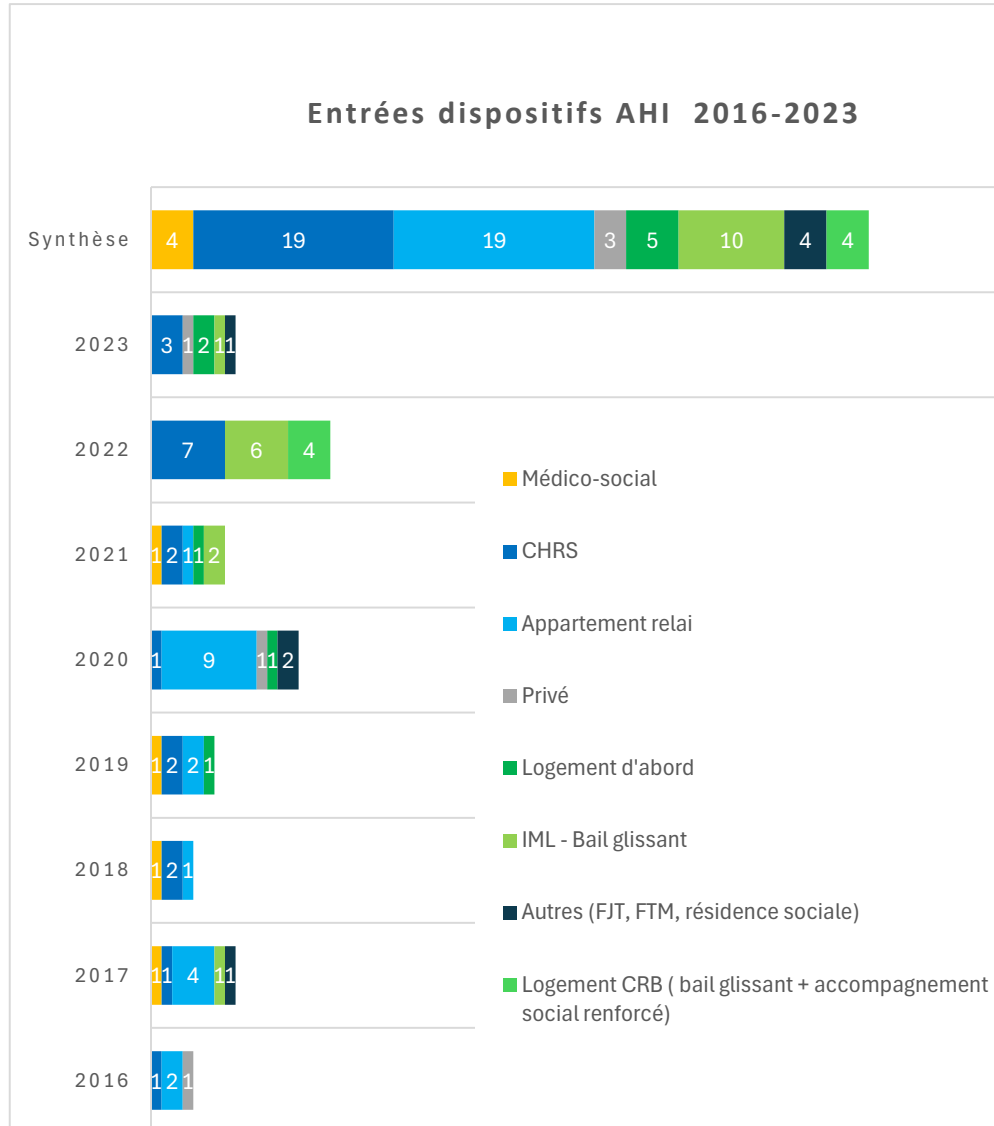
Plusieurs facteurs expliquent que cette cohorte ait été suivie depuis 7 ans. La multiplicité des problématiques sociales rencontrées par les ménages, ainsi que la complexité du droit des européen.nes amène l'équipe d'AREA à poursuivre l'accompagnement en lien avec les AHI.

Lorsque les personnes accèdent à un logement à leur nom (c'est-à-dire hors dispositif d'insertion sociale), elles n'ont généralement plus besoin de soutien, si ce n'est ponctuellement. Les informations nous parviennent alors lorsqu'elles viennent dans nos locaux pour dire bonjour, ou par l'intermédiaire de leurs proches restés en bidonville. Ce lien est facilité par la stabilité des travailleur.euses sociales d'AREA depuis 7 ans.

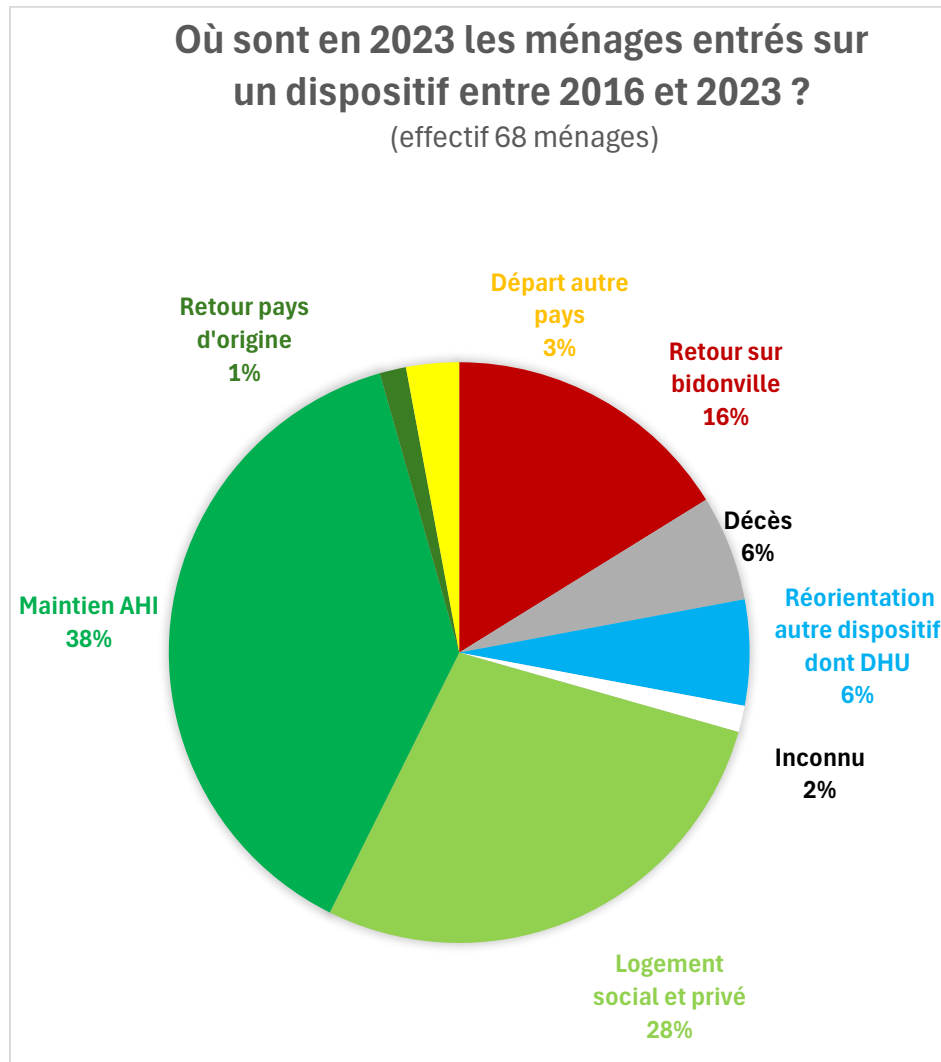
¹ Le SIAO34 demande pour valider une demande CHRS que le ménage soit en situation administrative régulière, contrairement au principe de l'inconditionnalité de l'accueil.

Pour les ressortissant.es UE cela se traduit le plus souvent par un emploi. Des dérogations peuvent être accordées via la DEETS34.

Entrées sur les dispositifs. Le premier graphique ci-dessous présente les entrées dans le logement ou l'hébergement par année par dispositif. Seul le premier dispositif sur lequel est entré le ménage apparaît ici, indépendamment du parcours résidentiel du ménage par la suite.



Destins en 2023 des personnes entrées sur un dispositif AHI entre 2016 et 2023



La majorité des ménages (38 % ; 26 ménages) qui ont intégré un AHI entre 2016 et 2023, se maintient dans les dispositifs.

Une part importante des ménages (28 % ; 19 ménages) a accédé à un logement social et s’y maintient. Parmi ces 19 ménages, les 3 ménages entrés dans un logement privé y ont eu accès par leurs propres réseaux.

Une minorité des ménages (16 % ; 11 ménages), sont retournés en 2023 dans un bidonville. Ce destin est à comparer avec les destins de ménages en situation de grande précarité dans des dispositifs comparables, comme les CHRS, où 71 % des sorties sont sans solutions. Parmi les sortant.es de CHRS 23 % accèdent au logement ordinaire, 6 % au logement adapté².

² [DREETS Occitanie, Rapport d’orientation budgétaire des CHRS d’Occitanie 2023](#), p. 418

Ces situations sont cependant différentes : nos statistiques sont faites sur la durée du parcours connu, celle des CHRS à la sortie des dispositifs.

Le graphique page suivante représente sous forme de flux et de dynamiques la complexité des parcours résidentiels de nombreux ménages et la nécessité de considérer les retours sur les bidonvilles non comme des échecs mais comme des étapes participant d'un processus.

On constate que les flux des AHI vers les bidonvilles sont suivis beaucoup de nouveaux départs vers des dispositifs d'hébergement ou de logement dans lesquels les ménages se maintiennent. **Ainsi, parmi les 24 ménages retournés sur un bidonville ou un squat à un moment de leur parcours, 46 % (11 ménages) ont par la suite à nouveau accédé à un hébergement ou un logement** (soit 6 ménages AHI, 5 HLM). Ces ménages passent majoritairement par l'hébergement d'urgence.

Observations :

- En moyenne, les ménages sont accompagnés 2 ans par AREA avant de formuler une demande de SIAO : stabilisation de l'insertion professionnelle et du projet migratoire.
- **Depuis 2016, tous les ménages ayant accédé au logement HLM s'y sont maintenus.** Ces ménages s'y maintiennent depuis 2,7 ans en moyenne³.
- La stabilité dans le logement est à mettre en perspective avec le fait que **40 % de ces ménages en HLM ont fait auparavant une première tentative d'accès au logement via un dispositif AHI** suivi d'un retour dans un bidonville.

- L'entrée dans un logement social s'est faite en moyenne 2 ans après l'entrée dans un dispositif AHI.
- On note, fin 2023, que 38 % des ménages se maintiennent dans les dispositifs AHI. Cela s'explique par un temps moyen d'attente pour entrer en HLM de 2 ans (via le SYPLO). Un quart des ménages ayant intégré un dispositif depuis 2016 est entrée en AHI courant 2022 : nous manquons de visibilité sur ces parcours.

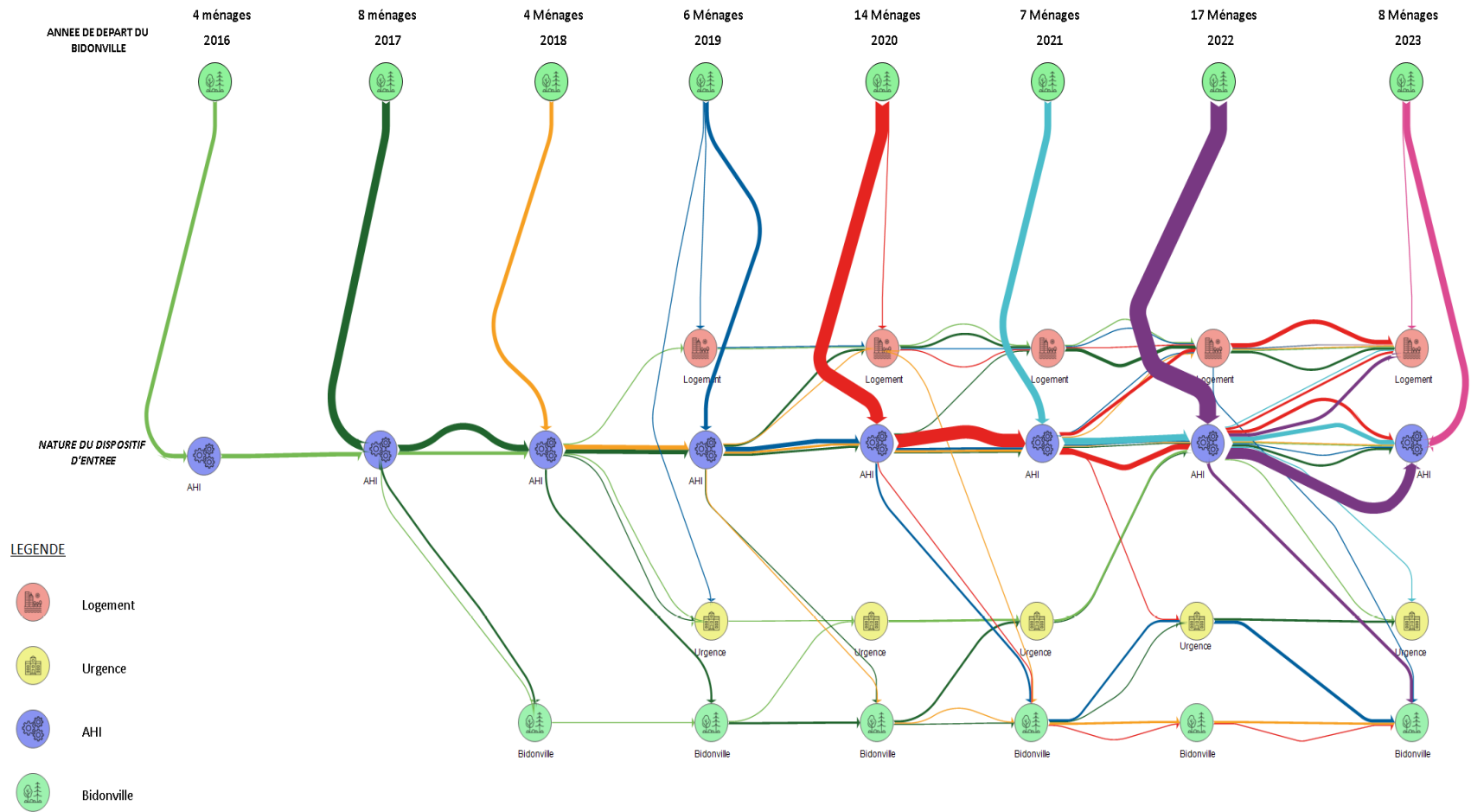
Exemple de parcours résidentiel :

Un couple et trois enfants vivaient sur le bidonville de Nina Simone. En 2016 monsieur entre en IAE puis signe un CDI en 2017. Début 2018, la famille entre dans un appartement relais. L'ensemble des droits sont ouverts, les enfants sont scolarisés et assidus.

Pourtant, la même année, la famille retourne en urgence en Roumanie et abandonne le logement, madame n'ayant pas supporté l'isolement. Elle souffrait d'angoisses et de syndromes dépressifs auparavant accompagnés par les membres de sa famille présents sur le bidonville. Après des soins en Roumanie, la famille revient sur le bidonville. Monsieur retrouve un CDI dans la même société. La famille sollicite de nouveau un logement. Après avoir réintégré un AHI, ils glissent vers un HLM où ils se maintiennent aujourd'hui encore. Monsieur est devenu chef d'équipe dans son entreprise. Madame a entrepris un suivi psychiatrique en France.

³ Nos données ne comprennent pas le nombre de mois de maintien en AHI, mais le lieu de vie du ménage au 31/12 de chaque année.

Ce graphique en termes de flux et de dynamiques illustre la complexité des parcours résidentiels de nombreux ménages et la nécessité de considérer les retours sur les bidonvilles non comme des échecs mais comme participant d'un processus vers le logement. On constate que les flux retournant vers le bidonville sont suivis pour la plupart de départ vers des dispositifs d'hébergement ou de logement dans lesquels les ménages se maintiennent. Si la majorité des ménages orientés vers les AHI ont un parcours stable, d'autres – pour une pluralité de facteurs – connaissent des périodes de retour qui ne sont jamais définitifs. En revanche, on constatera que la plupart des ménages repartis sur un bidonville connaissent une étape ultérieure via l'urgence et la mise à l'abri avant d'intégrer un dispositif AHI. Ces observations apportent des indications sur la nécessaire prise en considération de ces allers-retours pour penser les dispositifs de résorption des bidonvilles.



COMMENT LIRE LE GRAPHIQUE

- Chaque couleur représente une année donnée. Exemple : en 2018, 4 ménages ont quitté le bidonville pour entrer en AHI. En 2020, un de ces ménages est reparti sur un bidonville (courbe jaune).
- L'épaisseur des traits est proportionnelle au nombre de ménages concernés.
- Les chiffres sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

A l'aune de ces données, des freins et leviers à l'entrée et au maintien dans le logement des personnes vivant en squats et bidonvilles peuvent être identifiés :

- Malgré la pénurie, les parcours de droit commun fonctionnent.
- Les dispositifs de résorption doivent s'adapter à la temporalité des personnes. En moyenne les personnes ne formalisent une demande de SIAO qu'après 2 ans d'accompagnement, soit bien après s'être insérées professionnellement.
Si AREA intervient sur certains sites depuis 2016, cela ne signifie pas que les personnes soient engagées au même niveau dans un parcours d'accompagnement.
- Les dispositifs SIAO devraient permettre une prise en charge à minima de 2 ans : les ménages se maintiennent en moyenne 2 ans en AHI.
- Les retours en bidonville ne sont pas un échec, mais une étape dans un processus. Ces allers-retours doivent être pris en considération pour penser les dispositifs de résorption des bidonvilles, ce qui n'est aujourd'hui le cas ni en AHI, ni sur le terrain de transition de la Rauze.
- Dans une minorité d'AHI la qualité des logements proposés impacte le maintien : trop exigus ou en mauvais état général.

- Le coût de certains CHRS impacte aussi l'entrée et le maintien : certains CHRS facturent un loyer réel pour les appartements dans le diffus et non un pourcentage : cela induit un refus des orientations (du CHRS ou de la personne) ou une impossibilité de maintien.
- Accès aux droits sociaux. Certaines pratiques ont pour conséquence la précarisation des personnes :
 - Le réexamen tous les 6 mois des droits CAF et RSA des européen.nes et les difficultés des AHI à défendre les droits des personnes provoquent des retours bidonville.
 - Le refus de la CAF d'appliquer pleinement le droit européen en matière d'accès aux prestations : enfants scolarisés, maintien des droits dans les situations de rupture familiale, micro-entreprises...

Exemple de parcours résidentiel :

Le couple et leurs trois enfants entrent en appartement relais en 2016. Six mois plus tard, ils retournent sur le bidonville, endettés à l'égard des AHI, monsieur ayant perdu son emploi et le maintien des droits sociaux étant proportionnel au temps de travail.

Quelques mois après, monsieur est incarcéré. Seule avec les enfants et sans ressources, madame pratique la mendicité. Sollicitant une prise en charge 115, elle intègre un hôtel puis entame un parcours vers l'insertion. La famille intègre un appartement dans l'hébergement d'urgence puis un IML. Libéré, monsieur rejoint sa femme et les enfants.

La famille est toujours en IML dans l'attente du glissement du bail.